

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE CHARLEVOIX-EST**

Session régulière du mois de mai 2007, tenue le 29 mai 2007 à 19h30 à la MRC de Charlevoix-Est au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont :

Étaient présents :

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
M. Vincent Dufour, conseiller et représentant de Saint-Siméon
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
M. Bernard Maltais, maire de Saint-Aimé-des-Lacs
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts
M. Jean-Luc Simard, maire de La Malbaie

sous la présidence du préfet, M. Pierre Asselin, maire de Saint-Siméon et en présence de M. Pierre Girard, directeur général, de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de sécurité publique, du greffe et du développement régional, de Mme France Lavoie, directrice du département d'aménagement du territoire et de M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments.

07-05-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une première séance de travail ayant eu lieu le 22 mai dernier où les points suivants furent abordés : ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – fonds du patrimoine (présentation de Mme Marthe Lacombe et de M. Jean Bissonnette); Villages branchés du Québec – réseau de fibres optiques (suivi du projet avec le consultant de la GRICS, M. André Crête); sentier Trans-Québec – VTT (présentation du chargé de projet à l'URLS et du président du club social); pacte rural (présentation du ministère des Affaires municipales et des Régions avec M. Maurice Lebrun) et d'une seconde séance de travail d'une durée de 3h30 précédant le présent Conseil où il fut question des sujets suivants : projet éolien sur la ZEC Lac-au-Sable (rencontre avec le président de la ZEC, M. Mathias Dufour); gestion des lots intramunicipaux (rencontre avec M. André Heller); administration générale (problématique de la pénurie de médecine, projet de la télévision communautaire Vents et Marées, fonds du patrimoine du ministère de la Culture et des Communications, étude faite par le département de l'évaluation foncière sur l'industrie papetière, offre de services de la compagnie Techtra pour l'élaboration de Conseils des maires sans papier, rémunération des élus, signature du contrat entre la MRC et la firme Heenan Blaikie Aubut, plan de visibilité 2007-2008 de la Chambre de Commerce, pacte rural); gestion des matières résiduelles (retour sur les commentaires concernant le règlement sur la collecte des déchets, présentation de l'échéancier de l'application du Règlement sur la collecte des déchets et l'instauration des bacs de 1100 litres dans les ICI, établissement d'un plan de communication en information et sensibilisation au 3R-V, report à l'année 2008 de la construction des nouvelles cellules et de l'offre de services de la firme Enviroconseil, suivi de l'étude de la compagnie Génivar sur les écocentres, demande écrite faite à Aurel Harvey pour la réalisation d'une collecte spéciale pour les résidus verts et pour les bacs de 1100 litres dans les ICI pour cet automne, instauration d'une troisième voie à la collecte des matières résiduelles, commentaires apportés sur une demande d'appui de la MRC de Beauce-Sartigan concernant la position des autorités gouvernementales envers les organisations n'atteignant pas les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, suivi de la construction du nouveau lieu d'enfouissement technique (LET), aspects environnementaux relatifs aux Jeux du Québec, réparation d'une gratte servant à l'entretien du chemin Snigoll, sols contaminés); aménagement du territoire (présentation du projet de RCI éolien, gestion des cours d'eau, Véloroute Les Cols du

Fjord, réunion de relance pour le schéma d'aménagement, correspondance de la ministre, Mme Nathalie Normandeau, à propos de l'extension des limites dans l'eau), l'ordre du jour est accepté sur proposition de M. Pierre Boudreault et résolu unanimement et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

07-05-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 24 AVRIL 2007

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 24 avril 2007.

07-05-03 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2007

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'accepter les comptes à payer des mois d'avril et mai 2007.

MRC ET AÉROPORT

330	Postage On Call	592,54\$
331	Ministère du Revenu du Québec	13 043,94
332	Receveur général du Canada	452,78
333	Syndicat des travailleur(euse)s	381,61
334	SSQ Vie	3 368,28
335	Comm. adm. des régimes de retraite	48,29
336	Receveur général du Canada	5 840,92
337	MRC de Charlevoix-Est	3 893,90
338	Ordre des géologues du Québec	160,00
339	Centre Visa Desjardins	2 422,77
341	Aurel Harvey & Fils inc.	84 619,27
342	Imprimerie Charlevoix	393,11
343	Telus Mobilité	36,98
344	Bell Canada	183,20
345	ABS Photos Itée	33,05
346	Les Publications Le Peuple	134,46
347	Simon Thivierge & Fils inc.	1 084,80
348	Claude Couturier inc.	413,24
349	Béton Dallaire	911,60
350	Produits sanitaires Optimum inc.	80,85
351	Fournitures & Ameublement	74,28
352	Services Info-Comm	79,71
353	Consultants Enviroconseil inc.	2 408,45
354	Tremblay Bois Mignault Lemay	570,32
355	Soudure N.L. enr.	34,19
356	Bodycote	205,11
357	Chemco inc.	432,44
358	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	2 500,00
359	Peintures récupérées du Québec	758,78
360	CSSS de Charlevoix - Hôpital de La Malbaie	100,00
363	Distribution Ricard & Gagné inc.	384,31
364	Imprimerie Charlevoix inc.	182,90
365	Telus Mobilité	68,26
366	Hydro-Québec	4 010,24
367	Bell Canada	176,19
368	Petite caisse de bureau	154,25
369	Henri Jean & Fils inc.	1 759,37
370	MRC de Charlevoix-Est	11,31
371	Aviation Québec	1 139,50
372	Valère d'Anjou inc.	122,92

373	Marché Gravel JR inc.	42,40
374	Services Info-Comm	379,10
375	Franco-Moteurs Électriques	437,57
376	Alexandre Couturier & Fils inc.	1 046,06
377	Bell Canada - Public Access	57,51
378	Pièces d'Auto La Malbaie inc.	43,55
379	Octane Médias	1 685,04
386	Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	200,00
387	Municipalité de Saint-Siméon	227,90
388	Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	227,90
389	Ville de Clermont	30 000,00
391	Équipements GMM inc.	309,37
392	Telus Mobilité	33,28
393	Les Productions de la ChantEauFête	250,00
394	Fédération québécoise des municipalités	225,92
395	Club Lions Clermont & La Malbaie	300,00
396	Hydro-Québec	3 166,81
397	Bell Canada	668,91
398	L'Immobilière	3 874,30
399	ABS Photos Itée	45,57
400	Conseil social et communautaire de Charlevoix	40,00
401	Les Publications Le Peuple	1 017,33
402	Pizzeria du Boulevard enr.	235,74
403	CLD de la MRC de Charlevoix-Est	1 550,00
404	Formules d'Affaires CCL	17,80
405	Le Domaine Forget	250,00
406	Fond. du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie	120,00
407	Centre de paiement (Canadian Tire)	177,05
408	Interconnect Télécommunication	428,97
409	M. Clément Néron	154,56
410	Hebdo Charlevoisien enr.	1 465,39
411	MRC de Charlevoix	500,00
412	AARQ	370,34
413	Vitrierie Roméo Côté inc.	134,46
414	Bureautique Experts	33,78
415	Valère d'Anjou inc.	24,00
416	Sullivan & Lavoie	4 386,24
417	CAUCA	2 988,18
418	L'Atelier Martin-Pêcheur inc.	1 250,00
419	Marché Gravel JR inc.	457,72
420	Les Publications CCH/FM Itée	301,04
421	Tournoi de golf Optimiste	100,00
422	Regr. pour l'intégration sociale de Charlevoix	15,00
423	Fournitures & Ameublement	267,62
424	Mme Solange Fillion	1 450,00
425	Services Info-Comm	3 057,25
426	Bell Canada (internet)	200,73
427	Centre de gestion de l'équipement roulant	1 857,39
428	Revitalisation La Malbaie	119,66
429	Ministère des Finances - Victimes d'actes criminels	3 525,00
430	A à Z Serrurier	95,32
431	CRÉ de la Capitale-Nationale	30,00
432	Coop. des techniciens ambulanciers du Québec	710,42
433	Conseil des monuments et sites du Québec	250,69
434	Lavage Brisson Mobile	45,58
435	La Boutique du Store	266,64
436	Asselin Électrique	743,00

438	Banque nationale du Canada	414,14
440	Fonds d'information foncière	156,00
441	Les Copies de la Capitale inc.	131,04
442	Régulvar	753,24
443	Bélanger Sauvé	2 415,97
444	L'Immobilière	626,73

TNO DE CHARLEVOIX-EST

31	MRC de Charlevoix-Est	45 675,00 \$
32	Mme Danielle L. Foster	1 301,50
33	M. Bernard Lajoie	1 058,19
34	M. Jean-Marie Bergeron	30,00
35	Hydro-Québec	456,06
36	Ministère des Finances	37 797,00

07-05-04 ACCEPTATION DES DÉPLACEMENTS À PAYER DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2007

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, d'accepter les déplacements à payer des mois d'avril et mai 2007.

340	M. Laurent-Paul Perron (dépl. du 01-05-07 au 25-05-07)	80,02 \$
361	M. Michel Boulianne (dépl. du 03-05-07 au 25-05-07)	126,00
362	M. André Tremblay (dépl. du 01-05-07 au 28-05-07)	114,36
380	M. Pierre Girard (dépl. du 25-04-07 au 18-05-07)	725,88
381	M. André Tremblay (dépl. du 15-05-07 au 16-05-07)	163,10
382	Mme France Lavoie (dépl. du 25-04-07 au 16-05-07)	384,12
383	Mme Kathy Duchesne (dépl. du 04-05-07)	30,24
383	M. Éric Harvey (dépl. du 21-05-07)	5,88
384	Mme Caroline Dion (dépl. du 24-03-07 au 27-04-07)	210,86
385	M. Albert Boulianne (dépl. du 17-04-07 au 22-05-07)	241,92
390	M. Pierre Asselin (dépl. du 20-04-07 au 22-05-07)	369,60
437	M. Bernard Maltais (dépl. du 11-04-07 au 17-04-07)	249,04
439	M. Gilles Gagnon (dépl. du 17-05-07)	11,00

07-05-05 ACCEPTATION DES ÉTATS TRIMESTRIELS DE LA MRC AU 31 MARS 2007

Il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'accepter les états trimestriels de la MRC au 31 mars 2007.

07-05-06 ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (RAPPORTS 1 ET 2) AU 30 AVRIL 2007

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (rapports 1 et 2) au 30 avril 2007.

07-05-07 **ACCEPTATION DES ÉTATS TRIMESTRIELS DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 MARS 2007**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les états trimestriels de l'Aéroport de Charlevoix au 31 mars 2007.

07-05-08 **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX (RAPPORTS 1 ET 2) AU 30 AVRIL 2007**

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de l'Aéroport de Charlevoix (rapports 1 et 2) au 30 avril 2007.

07-05-09 **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, MINISTÈRE DE LA CULTURE – MRC – CLD**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de déléguer le préfet, M. Pierre Asselin, pour signer, pour une période de 3 ans, l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture, la MRC de Charlevoix-Est et le CLD de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. Mme Marthe Lacombe, chargée de projet, ministère de la Culture et des Communications du Québec

07-05-10 **POLITIQUE FAMILIALE, RÉ : SPÉCIFICATION DU MANDAT DU COMITÉ FAMILLE**

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et qu'à cet effet, elle a procédé à l'embauche d'une agente de recherche;

CONSIDÉRANT QUE cette structure fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale qu'est le Comité famille a été créé par la résolution numéro 05-11-12;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale municipale est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement que le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est donne le mandat suivant à son Comité famille :

- assurer l'élaboration de la politique familiale municipale en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population et en recommandant des projets porteurs de la préoccupation "Famille";
- assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité en priorisant les éléments du plan d'action, en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique familiale municipale;
- assister le Conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille;
- jouer un rôle consultatif et de vigilance grâce à son expertise;

- identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la MRC à intégrer le principe "penser et agir Famille"
- sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel, etc.);
- permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, réseaux sociaux, organismes socio-économiques, milieu de la santé, milieu scolaire, services municipaux, milieu des affaires, etc.

c.c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est

07-05-11 ENTRETIEN MÉNAGER MRC-SQ, RÉ : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MME SOLANGE FILLION ET DE L'ATELIER MARTIN-PECHEUR

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de renouveler le contrat pour l'entretien ménager du bâtiment de la MRC de Charlevoix-Est et de la Sûreté du Québec avec Mme Solange Fillion (partie MRC) pour un montant de 1450,00 \$ par mois et avec l'Atelier Martin-Pêcheur (partie SQ) au coût de 1275,00 \$, taxes incluses et ce, du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008.

c.c. Mme Solange Fillion
Mme Nicole Tremblay, Atelier Martin-Pêcheur

07-05-12 EMBAUCHE DE TECHNICIENS EN ÉVALUATION, RÉ : CONFIRMATION DES CANDIDATS ET ACCEPTATION DES CONDITIONS D'EMPLOI

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de deux techniciens en évaluation, soit M. Alexis Lussier et M. Christian Leblanc.

Il est aussi résolu de procéder au versement d'une pension de 300,00 \$ à M. Leblanc pour la durée prévue de son stage de 5 semaines à partir du 11 juin prochain.

Il est également résolu d'embaucher Mme Catherine Girard au service de l'évaluation foncière.

c.c. Syndicat des travailleur(euse)s de la MRC de Charlevoix-Est

07-05-13 TRANSPORT COLLECTIF, RÉ : ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 04-11-20

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 04-11-20 concernant la délégation du Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est au CLD de la MRC de Charlevoix-Est.

07-05-14 TRANSPORT COLLECTIF, RÉ : ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LA NOUVELLE DÉLÉGATION AU CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT la résolution numéro 04-06-20 adoptée par le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est, le 29 juin 2004;

CONSIDÉRANT les recommandations de M^e Pierre Bellavance permettant à la MRC de confier le mandat au CLD de la MRC de Charlevoix-Est de gérer le transport collectif incluant le transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confier le mandat au CLD de la MRC de Charlevoix-Est de :

- mettre en œuvre le service de transport collectif incluant le transport adapté sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- faire un rapport annuellement au Conseil des maires de la gestion du transport collectif par le CLD.

c.c. M. Guy Néron, directeur général, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-05-15 **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, RÉ : OPTION D'ACQUISITION DE L'AVENANT C-21**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'adhérer à l'option d'acquisition de l'avenant C-21 de la compagnie d'assurances PMT Roy, pour la Mutuelle des municipalités du Québec, pour une prime annuelle de 1000,00 \$ (taxes en sus).

c.c. M. Maurice Soulard, courtier en assurance de dommage, PMT Roy – Assurances et Services financiers

07-05-16 **REPLACEMENT D'UNE SERRURE À VERROUILLAGE POUR UNE CELLULE À LA SQ**

Il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'une nouvelle serrure à verrouillage électrique pour une cellule de la Sûreté du Québec au coût de 1920,00 \$, plus l'installation et les taxes applicables.

c.c. M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et responsable des bâtiments, MRC de Charlevoix-Est

07-05-17 **PLAN DE COMMUNICATION MRC, RÉ : OFFRES DE SERVICES DE BIX COMMUNICATIONS ET COMMERCIALISATION**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'effectuer le plan de communication de la MRC et du CLD de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2007 par la compagnie BIX Communications et Commercialisation respectivement dans les proportions suivantes, soit deux tiers de page (MRC) et un tiers de page (CLD) pour une parution d'une longueur de 8 à 12 pages.

07-05-18 **SERVICES INFORMATIQUES, RÉ : RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC SERVICES INFO-COMM**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de renouveler le contrat avec Services Info-Comm sous forme de banque d'heures au coût de 364,00 \$, plus taxes, par mois pour 104 heures annuellement avec la possibilité de reporter le temps inutilisé l'année suivante.

Il est également résolu de déléguer le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, pour la signature du contrat.

c.c. M. Jacques Ouellet, Services Info-Comm

07-05-19 **SERVICES INFORMATIQUES, RÉ : ACHAT D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE POUR LA RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT le processus de soumission par invitation pour l'achat d'un système informatique pour la responsable de la politique familiale lancé par la MRC de Charlevoix-Est, le 2 mai dernier;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faites par le directeur général, M. Pierre Girard, la directrice générale adjointe, Mme Caroline Dion et le technicien en géomatique responsable des services informatiques, M. Éric Harvey;

CONSIDÉRANT l'avis juridique établi par M^e Pierre Bellavance à propos des soumissions reçues à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'un système informatique complet auprès de Services info-Comm au coût de 1985,60 \$ (taxes incluses) pour la responsable de la politique familiale de la MRC de Charlevoix-Est en tenant compte des soumissions déposées à cet endroit même, le 2 mai dernier.

c.c. M. Benoît Côté, comptable agréé

07-05-20

SERVICES INFORMATIQUES, RÉ : ACHAT DE TROIS SYSTÈMES INFORMATIQUES POUR LES DÉPARTEMENTS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA PROTECTION EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT le processus de soumission par invitation pour l'achat de systèmes informatiques pour les départements de l'évaluation foncière, de l'aménagement du territoire et de la protection en sécurité incendie lancé par la MRC de Charlevoix-Est, le 17 mai dernier;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faites par le directeur général, M. Pierre Girard, la directrice générale adjointe, Mme Caroline Dion et le technicien en géomatique responsable des services informatiques, M. Éric Harvey;

CONSIDÉRANT l'avis juridique établi par M^e Pierre Bellavance à propos des soumissions reçues à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, de procéder à l'achat de trois systèmes informatiques complets auprès de Services Info-Comm au coût de 5 691,80 \$ (taxes incluses) pour les départements de l'évaluation foncière, de l'aménagement du territoire et de la protection en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est en tenant compte des soumissions déposées à cet endroit même, le 17 mai dernier.

Finalement, il est également résolu de financer ces achats en les affectant au surplus accumulé au 31 décembre 2006, tel que mentionné à la résolution numéro 07-04-05.

c.c. M. Benoît Côté, comptable agréé

07-05-21

SERVICES INFORMATIQUES, RÉ : ACHAT D'UN NOUVEAU SERVEUR INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Services Info-Comm pour l'acquisition d'un serveur informatique.

CONSIDÉRANT la validation des prix effectuée par le technicien en géomatique responsable des services informatiques, M. Éric Harvey.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer l'achat d'un nouveau serveur informatique auprès de Services Info-Comm pour la somme totale de 10 757,00 \$, plus taxes, se détaillant ainsi :

Serveur Intel SR2500 : 7 464,00 \$

Unité de sauvegarde

Quantum DLT VS SCSI de 160/320 Go : 1 035,00 \$

10 rubans 495,00 \$

1 cassette de nettoyage : 68,00 \$

Permis d'exploitation 1 695,00 \$

Total (avant taxes): 10 757,00 \$

Il est également résolu de financer cette dépense à même le surplus accumulé au 31 décembre 2006.

c.c. M. Benoît Côté, comptable agréé

07-05-22 **ACCEPTATION DES ÉTATS TRIMESTRIELS DU TNO DE CHARLEVOIX-EST AU 31 MARS 2007**

Il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, d'accepter les états trimestriels du TNO de Charlevoix-Est au 31 mars 2007.

07-05-23 **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST (RAPPORTS 1 ET 2) AU 30 AVRIL 2007**

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (rapports 1 et 2) au 30 avril 2007.

07-05-24 **TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD, RÉ : CONTRIBUTION 2007**

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de contribuer financièrement pour l'année 2007 au service de Transport adapté du Fjord inc. pour un montant de 2 000,00 \$.

Il est également résolu de :

- accepter le budget 2007, tel que présenté par le Transport adapté du Fjord inc., au montant de 168 907,00 \$;
- reconnaître la Municipalité de l'Anse Saint-Jean comme municipalité mandataire;
- accepter de financer 20 % des coûts avec les autres municipalités participantes pour les années 2006 et 2007;
- contribuer financièrement au déficit d'opération du Transport adapté du Fjord inc. pour l'exercice financier 2007;
- faire parvenir le paiement au Transport adapté du Fjord inc. au 15, rue Saint-Jean-Baptiste à l'Anse Saint-Jean, G0V 1J0, qui agira à titre de porte-parole pour la MRC et les autres municipalités participantes.

c.c. Mme Christine Simard, directrice générale, Transport adapté du Fjord inc.

07-05-25 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CUEILLETTE DES ORDURES**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de renouveler le contrat de cueillette des ordures pour le secteur de Sagard avec Mme Danielle L. Foster pour un total de 18 170,47 \$ (taxes incluses) à une fréquence de 77 cueillettes par an du 1^{er} juillet 2007 au 30

juin 2008 (comprenant le nettoyage du site, le déneigement, le brûlage des déchets et la cueillette des monstres 2 fois par année).

c.c. Mme Danielle L. Foster

07-05-26

DOSSIER ÉOLIEN, RÉ : AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF À L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Charlevoix-Est a commencé le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est travaille à l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire encadrant le développement éolien afin de palier à l'absence de réglementation sur ce sujet;

CONSIDÉRANT le potentiel éolien du territoire de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de contrôle intérimaire relative à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est a été donnée le 30 janvier 2007, que cette résolution vaut pour 90 jours et que ce laps de temps n'a pas été suffisant pour compléter l'élaboration du règlement vu la nouveauté et les impacts possibles des parcs éoliens;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Charlevoix-Est peut, par résolution, en vertu de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots par aliénation;

EN CONSÉQUENCE, avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-Pierre Gagnon que, lors d'une prochain séance de ce Conseil, sera déposé un règlement visant :

- 1) à interdire toutes les nouvelles utilisations du sol, nouvelles constructions, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation visant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- 2) à entreprendre, en concertation avec le milieu, l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation des éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions
 M. Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune
 M. Frits de Kiewit, directeur du développement des affaires, Invenergy Wind Canada LLC
 M. Peter Clibbon, directeur, Renewable Energy Systems Canada inc.

07-05-27

RÈGLEMENT NUMÉRO 165-05-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 122-04-02 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE CAMPING SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la MRC de Charlevoix-Est en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT une pétition de locataires de terrains de camping reçue à la MRC en date du 5 octobre 2006 et demandant l'acceptation des verres doubles et des foyers dans les vérandas;

CONSIDÉRANT qu'il est déjà possible d'installer un système de chauffage au propane dans les vérandas, que celles-ci doivent pouvoir être démontées rapidement et que nous devons éviter les risques de propagation d'incendies et les problématiques de cohabitation sur ces petites parcelles contiguës;

CONSIDÉRANT que selon le *Plan régional de développement du territoire public de la Capitale-Nationale 2007*, «la sédentarisation de ces équipements de camping, qui se transforment en sites de villégiature permanente avec constructions complémentaires, constitue un autre phénomène souvent constaté sur les territoires des ZEC», est un enjeu identifié;

CONSIDÉRANT que certaines ZEC de notre territoire chevauchent deux MRC qui elles n'autorisent pas la pose de foyer dans les vérandas et que les autres MRC consultées ne permettent pas les foyers dans les vérandas;

CONSIDÉRANT qu'il semble être difficile de construire une véranda de structure solide avec 65% d'ouverture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 24 avril 2007, lors de la réunion du Conseil des maires, lors de laquelle il y avait quorum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement que le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est adopte le *Règlement numéro 165-05-07 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02 concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État du territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, ci-après décrit :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement s'intitulera :

«Règlement numéro 165-05-07 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 122-04-02 concernant l'aménagement des terrains de camping sur les terres du domaine de l'État du territoire de la MRC de Charlevoix-Est».

Article 2 : Modification de l'article 1.9 «Terminologie»

L'article 1.9 «Terminologie» est modifié de la façon suivante :

Afin de modifier la définition du mot véranda (solarium) pour remplacer «65%» par «60%».

Article 3 : Modification de l'article 7.5 «Normes particulières lorsque la construction complémentaire est une véranda ou un abri moustiquaire»

L'article 7.5, paragraphe 11) est modifié de la façon suivante :

Afin de modifier «65%» par «60%» et de modifier l'énoncé «verre simple» et de le remplacer par le mot «verre».

L'article 7.5, paragraphe 12) est modifié de la façon suivante :

Afin de modifier l'énoncé «verre simple» et de le remplacer par le mot «verre».

L'article 7.5 est modifié afin de lui ajouter le paragraphe 16) après le paragraphe 15) comme suit :

16) «Le revêtement du toit doit être un revêtement d'aluminium ou d'acier peint en usine. La couleur du revêtement du toit doit être sobre. Les couleurs vives (ex : rouge, orange, etc.) ne sont pas permises. La couleur choisie doit donner préséance au couvert forestier dans la perception des observateurs.»

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

c.c. Mme Nathalie Normandeau, ministre, ministère des Affaires municipales et des Régions

07-05-28

ABROGATION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA VILLE DE LA MALBAIE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-07

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-04-11 adoptée pour donner un certificat de conformité au *Règlement numéro 838-07 de la Ville de La Malbaie*;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'en était qu'à sa deuxième lecture au conseil municipal de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 07-04-11 et d'attendre l'adoption finale du conseil municipal de La Malbaie afin d'analyser la conformité du *Règlement numéro 838-07*.

c.c. M. Daniel Lavoie, directeur général, Ville de La Malbaie

07-05-29

ADOPTION D'UNE NOUVELLE RÉOLUTION POUR LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA VILLE DE LA MALBAIE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-07

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 838-07* lequel modifie plusieurs articles du *Règlement de zonage numéro 757-02*, adopté en troisième lecture par le conseil de la Ville de La Mabaie, le 22 mai 2007;

CONSIDÉRANT l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 838-07 de la Ville de La Mabaie* s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de déclarer conforme le *Règlement numéro 838-07 de la Ville de la Malbaie* au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. M. Daniel Lavoie, directeur général, Ville de La Malbaie

07-05-30

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 86

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 86* lequel modifie les articles 4.1 et 9.1 du *Règlement de zonage numéro 244 de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse* ainsi que les articles 4.5-3^o et 4.5-4^o du *Règlement sur les permis et certificats* numéro 179 et 4.1.1 et 4.2 du *Règlement de Lotissement numéro 182 de l'ancienne municipalité de Saint-Siméon Village*, adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 7 mai 2007;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie divers articles des règlements relatifs aux permis et certificats portant les numéros 179 et 243, de zonage portant les numéros 180 et 244 et de lotissement portant le numéro 245 des anciennes municipalités de Saint-Siméon Village et de Saint-Siméon Paroisse;

CONSIDÉRANT l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 86 de la Municipalité de Saint-Siméon* s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de déclarer conforme le *Règlement numéro 86 de la Municipalité de Saint-Siméon* au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. Mme Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

07-05-31

VILLAGES-RELAIS, RÉ : ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR LE CHOIX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

CONSIDÉRANT le concept de Villages-Relais élaboré par le ministère des Transports du Québec lequel favorise le développement économique et touristique en ayant comme objectif d'accroître la sécurité routière et en offrant des lieux d'arrêt à des fins de repos et de services;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-03-15 de la Municipalité de Saint-Siméon où il est résolu de signifier à la MRC de Charlevoix-Est la volonté de faire partie du réseau des Villages-Relais;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon est la seule municipalité de la MRC de Charlevoix-Est à avoir signifié par résolution son intérêt à devenir Village-Relais;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon croit détenir tous les services requis pour être reconnue comme Village-Relais et ce, dans un corridor de moins de trois kilomètres de parts et d'autres de la route;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon s'avère être un carrefour routier important sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon possède une population de moins de 10 000 habitants et qu'elle est située sur une route nationale appartenant au réseau routier stratégique du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les choix des MRC limitrophes qui se trouvent à plus de 40 kilomètres de distance par rapport à Saint-Siméon;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Albert Boulianne et résolu unanimement, de présenter la Municipalité de Saint-Siméon comme municipalité candidate au concept Villages-Relais du ministère des Transports du Québec.

c.c. M. Luc Bergeron, directeur de la direction régionale, ministère des Transports du Québec
M. Rémy Guay, chef du centre de service de La Malbaie, ministère des Transports du Québec

07-05-32

PROJET DU LITTORAL À BAIE-SAINTE-CATHERINE, RÉ : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6305-07 de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine où il est résolu de demander au Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent d'inclure leur projet de promenade du littoral à l'intérieur du plan directeur du parc;

CONSIDÉRANT l'importance pour le développement touristique local du projet de promenade le long du littoral à Baie-Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'accès privilégié que donnerait cette promenade au littoral de l'estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, d'appuyer la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine afin que le projet de promenade le long du littoral soit inscrit comme pôle de découverte au plan directeur du Parc marin Saguenay - Saint-Laurent.

c.c Mme Brigitte Boulianne, directrice générale, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Mme Nicole Ouellet, co-directrice, Parc marin Saguenay - Saint-Laurent
M. Luc Bouchard, co-directeur, Parc marin Saguenay - Saint-Laurent

07-05-33

EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR RÉGIONAL – PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE, RÉ : CONFIRMATION DU CANDIDAT

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est prévoit la création d'un poste de coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage à l'interne et d'un affichage à l'externe (dans les deux journaux régionaux);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'affichage externe, la MRC a reçu des curriculum vitae de candidats intéressés à occuper le poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé à l'interne pour réaliser des entrevues avec les candidats potentiels;

CONSIDÉRANT QUE ce comité était composé du directeur général, de la directrice de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, de la directrice de l'aménagement du territoire et du maire de Saint-Aimé-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE les candidats potentiels ont été soumis à une entrevue complète et soutenue permettant au comité de les juger en profondeur sur leurs connaissances générales, sur leurs connaissances spécifiques au poste, sur leur personnalité et sur la qualité de leur expression orale et écrite;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'excellente qualité de chacun des candidats passés en entrevue, le comité devait en choisir un et s'est entendu unanimement pour retenir un candidat qui s'est davantage démarqué des autres par ses connaissances techniques, son test écrit et son excellente préparation à l'entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de M. Daniel Boudreault, à titre de coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie au sein de la MRC et ce, à compter du 9 juillet 2007, conformément à la recommandation du comité de sélection de la MRC.

c.c. Syndicat des travailleur(euse)s de la MRC de Charlevoix-Est
M. Daniel Boudreault
M. Maxime Gagné
M. Yvan Tremblay

SUIVI DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 1^{ER} MAI 2007

Le président du Comité de sécurité publique (CSP) et maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, M. Jean-Claude Simard, résume la plus récente rencontre du CSP le 1^{er} mai dernier et précise au Conseil des maires que lors de cette rencontre, la priorité locale a été adoptée pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 :

- Optimiser la visibilité de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, notamment en :

- intervenant de façon soutenue aux endroits ciblés par les municipalités sur leur territoire respectif comme étant problématiques (ex. : La Malbaie, secteur du pont Leclerc);
- mettant l'accent sur le respect de la réglementation en ce qui concerne les véhicules modifiés, le cas échéant, en réprimandant les comportements abusifs des conducteurs de ce type de véhicules;
- accentuant la présence policière afin de diminuer les méfaits et actes de vandalisme dans les parcs et les endroits publics par les jeunes et en réprimandant les trafiquants et la consommation de stupéfiants aux mêmes endroits.

07-05-34 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP), RÉ : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE ÉLU EN REMPLACEMENT DE M. BERNARD MALTAIS

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de nommer M. Cajetan Guay à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au sein du Comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est, en remplacement de M. Bernard Maltais.

07-05-35 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉ : ACHAT DE 8 TONNES D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LE CHEMIN SNIGOLL

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acheter 8 tonnes d'abat-poussière pour le chemin Snigoll pour la somme de 3 763,00 \$, taxes et livraison incluses.

07-05-36 TENUE D'UNE FORMATION EN COMPACTAGE DES DÉCHETS PAR LA COMPAGNIE VOGHEL

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, que le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, M. Michel Boulianne, M. Laurent-Paul Perron, préposé au site d'enfouissement, de même que deux opérateurs à l'emploi d'Aurel Harvey & Fils, participent à la tenue d'une formation en compactage offerte par la compagnie Voghel au site d'enfouissement sanitaire de Clermont, au coût de 1500,00 \$, plus les taxes applicables dont la moitié de la somme totale sera payée par la compagnie Aurel Harvey & Fils inc.

07-05-37 DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES CONCERNANT UN PLAN DE COMMUNICATION EN INFORMATION ET SENSIBILISATION AU 3R-V

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de procéder à une demande d'offres de services afin d'effectuer un plan de communication en information et sensibilisation au 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation).

07-05-38 CRÉATION DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE CHARLEVOIX, RÉ : DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR SIGNER L'ENTENTE POUR ET AU NOM DE LA MRC

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, de déléguer le préfet, M. Pierre Asselin et le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, pour signer l'entente, pour et au nom de la MRC, de la création de la Régie de gestion des matières résiduelles de Charlevoix.

07-05-39 AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CLIMATISATION/VENTILLATION AVEC LA COMPAGNIE RÉGULVAR, RÉ : ACCEPTATION

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre proposée par la compagnie Régulvar dans leur contrat d'entretien pour le système de climatisation/ventillation à l'Aéroport de Charlevoix au coût de 1 495,33 \$, taxes incluses.

c.c. M. Francis Allard, services techniques, Régulvar

07-05-40 **AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : RÉPARATION DU MOTEUR DU SYSTÈME DE CLIMATISATION/VENTILLATION**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer la réparation du moteur du système de climatisation/ventillation à l'Aéroport de Charlevoix au coût de 260,00 \$.

07-05-41 **AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : TRAITEMENT DES INSECTES**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de faire affaire avec la compagnie Maheu & Maheu pour l'élimination des insectes nuisibles à l'aérogare de l'Aéroport de Charlevoix pour un montant se détaillant ainsi :

- Traitement extérieur : 725,00 \$
- 6 protectas avec encrage: 180,00 \$
- 4 visites 325,00 \$

Total (avant taxes) : 1 230,00 \$
Taxes : 171,59 \$

GRAND TOTAL : 1401,59 \$

07-05-42 **CONSEIL DES AÉROPORTS DU QUÉBEC (CAQ), RÉ : DEMANDE D'APPUI AU PROGRAMME D'AIDE AUX PETITS AÉROPORTS**

CONSIDÉRANT QUE la mission de Transports Canada est d'établir et d'administrer des politiques, des règlements et des services pour le meilleur réseau de transport pour le Canada et les canadiens – un réseau sécuritaire, efficace, abordable, intégré et écologique;

CONSIDÉRANT QUE tous les usagers des aéroports canadiens ont ainsi le droit de retrouver un niveau de sécurité comparable entre les aéroports et ce, sans égard à l'endroit desservi;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa Politique nationale des aéroports (PNA), Transports Canada a cédé à des corps publics la propriété et l'exploitation des aéroports canadiens exclus dans la liste des 26 aéroports du Réseau national des aéroports (RNA);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la PNA, Transports Canada a mis sur pieds le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) qui offre une aide financière aux aéroports cédés, desservis régulièrement par une compagnie aérienne et ayant accumulé des statistiques annuelles de plus de 1000 passagers commerciaux réguliers lors des trois dernières années civiles;

CONSIDÉRANT QUE même s'ils exercent des rôles communautaires et commerciaux importants, plusieurs aéroports du Québec ne bénéficient d'aucun programme formel d'aide financière puisqu'ils ne rencontrent pas les critères du PAIA;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'en 1995, ces aéroports avaient accès au Programme d'aide financière pour l'aménagement des aéroports locaux et locaux-commerciaux, lequel visait l'accroissement de la sécurité aérienne et le développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux, propriétaires et exploitants d'aéroports, consacrent déjà une part déjà très imposante de leurs budgets de fonctionnement pour maintenir leurs infrastructures aéroportuaires;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces organismes municipaux n'ont plus les ressources financières pour maintenir le niveau de sécurité nécessaire à l'utilisation de leurs infrastructures particulièrement les aires de mouvements;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation canadienne touchant l'exploitation aéroportuaire est en constante progression et que tout nouveau règlement peut causer un impact financier négatif sur la viabilité des aéroports;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des aéroports du Québec (CAQ) a proposé à Transports Canada un projet de Programme d'aide aux petits aéroports (PAPA), programme qui s'adresserait spécifiquement aux aéroports dont la propriété et le financement de l'exploitation relèvent d'un corps public et qui remplissent un rôle communautaire et commercial bien défini;

CONSIDÉRANT QUE le PAPA proposé par le CAQ vise prioritairement à assurer la pérennité des infrastructures aéroportuaires et à maintenir un niveau de sécurité acceptable pour tous les usagers du transport aérien;

CONSIDÉRANT QUE le PAPA proposé par le CAQ comporte des critères sélectifs pour l'admissibilité des aéroports et des projets, ce qui faciliterait la gestion du programme de financement à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE dans son rapport préliminaire de mai 2005, le Comité permanent des transports de la Chambre des communes a recommandé que les revenus des loyers d'aéroports perçus par Transports Canada chez les 26 aéroports du RNA pourraient être utilisés pour accroître le financement du PAIA et que le CAQ a suggéré que ces revenus puissent aussi servir à l'avènement d'un PAPA;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la viabilité des petits aéroports, publié en septembre 2006, recommandait, notamment, que les petits aéroports devraient être admissibles aux programmes d'infrastructures appropriés, nouveaux ou renouvelés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'appuyer les démarches entreprises par le Conseil des aéroports du Québec et demander à Transports Canada de mettre sur pieds un programme d'aide pour les petits aéroports qui ne sont pas éligibles à un autre programme formel d'aide à la mise à niveau des infrastructures aéroportuaires.

c.c. Mme Ann Marchand, présidente, Conseil des aéroports du Québec

07-05-43 **DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS EN REMPLACEMENT DE LA CARTE MASTER CARD**

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de faire la demande d'une carte de crédit Visa Desjardins pour l'Aéroport de Charlevoix en remplacement de la carte Master Card.

07-05-44 **PACTE RURAL : FINANCEMENT DES PROJETS RESTANTS À MÊME L'ENVELOPPE FINANCIÈRE 2006 ET À MÊME LES MONTANTS RÉSIDUELS DES ENVELOPPES PRÉCÉDENTES**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, ce qui suit :

- de financer les projets suivants à même l'enveloppe financière du Pacte rural pour l'année 2006 :

-Saumon Rivière Malbaie : 50 000,00 \$ (montant restant à payer sur les 65 000,00 \$ dédiés à cette corporation) pour le renouvellement d'équipement roulant et de bureau (camion, VTT, photocopieur et ordinateur);

-Groupe Action Jeunesse pour relocalisation de la Maison des jeunes de La Malbaie : 7 500,00 \$ (à même le poste «Support aux maisons de jeunes»);

-MRC de Charlevoix-Est – politique familiale : 7 500,00 \$ (à même le poste «Support aux maisons de jeunes»);

- d'autoriser Saumon Rivière Malbaie à utiliser 7500,00 \$ sur les 15 000,00 \$ déjà versés pour le renouvellement de l'équipement dont il est question au paragraphe précédent;
- de financer le projet suivant à même l'enveloppe financière du Pacte rural pour l'année 2005 :

-Places aux Jeunes Charlevoix pour AJRR : 500,00 \$ (à même le montant de 1 000,00 \$ dédié pour un projet du Parc marin à Baie-des-Rochers qui n'a pas été réalisé);

-MRC de Charlevoix – portail des nouveaux résidents : 500,00 \$ (à même le montant de 1 000,00 \$ dédié pour un projet du Parc marin à Baie-des-Rochers qui n'a pas été réalisé);

- de financer l'achat de pancartes promotionnelles pour identifier la participation financière de la MRC à différents projets ayant bénéficié d'une aide financière à même l'enveloppe du Pacte rural, pour un montant de 523,00 \$.

c.c. Mme Huguette Marin, agente de développement en milieu rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-05-45

PACTE RURAL, 2^E GÉNÉRATION: CONFIRMATION DE L'ORIENTATION DE FINANCEMENT DE DIFFÉRENTS FESTIVALS OU ÉVÈNEMENTS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 06-08-68 par laquelle le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est retient l'orientation de financer la ChantEauFête, la Fête de la Pêche, la Fête des Lilas et le Triathlon de Charlevoix à raison de 5 000,00 \$ par année chacun à même la nouvelle enveloppe du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de confirmer l'orientation de financer les festivals ou événements suivants : la ChantEauFête, la Fête de la Pêche, la Fête des Lilas et le Triathlon de Charlevoix à raison de 5 000,00 \$ par année chacun à même la nouvelle enveloppe du Pacte rural et ce, sous réserve de l'approbation du plan d'investissement du Pacte rural 2^e génération par le Bureau de la Capitale-Nationale.

Il est également résolu d'ajouter la Télévision communautaire Vents et Marées (projet de cablôdistribution) à cette orientation de financement et ce, pour un montant de 8 250,00 \$ par année (partie MRC s'ajoutant aux 4300,00 \$ provenant des municipalités de La Malbaie (1700,00 \$), Notre-Dame-des-Monts (900,00 \$), Saint-Aimé-des-Lacs (1000,00 \$) et Saint-Irénée (700,00 \$) et aux 4300,00 \$ provenant de la population touchée par le projet) et ce, sous réserve de l'approbation du plan d'investissement du Pacte rural 2^e génération par le Bureau de la Capitale-Nationale.

c.c. Mme Huguette Marin, agente de développement en milieu rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-05-46

PACTE RURAL : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2006

Il est proposé par M. Bernard Maltais et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2006 relatif au Pacte rural, tel que préparé par l'agente de développement en milieu rural du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, Mme Huguette Marin.

c.c. M. Michel Brault, analyste-conseil, Bureau de la Capitale-Nationale
Mme Huguette Marin, agente de développement en milieu rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-05-47

PACTE RURAL : ADOPTION DES CORRECTIONS APPORTÉES À CERTAINES FICHES DESCRIPTIVES DE RAPPORTS ANNUELS ENTRE 2002 ET 2005

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, d'adopter les corrections apportées à certaines fiches descriptives de rapports annuels du Pacte rural entre 2002 et 2005, par l'agente de développement en milieu rural du CLD de la MRC de Charlevoix-Est, Mme Huguette Marin, suite à une vérification faite de chaque fiche qui a permis de déceler des erreurs de coûts sur certaines fiches.

c.c. M. Michel Brault, analyste-conseil, Bureau de la Capitale-Nationale
Mme Huguette Marin, agente de développement en milieu rural, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

07-05-48

GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 2 000,00 \$ À M. HENRI AIMÉ ET M. HERMAN GILBERT CONFORMÉMENT À L'ENTENTE 2007-05.1 À MÊME LE FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'Entente 2007-05.1 (reliée au bail 2007-05.1 – bleuetière) par laquelle le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est consent, entre autres, à accorder une subvention de 6 000,00 \$, à raison de 2 000,00 \$ par année sur une période de trois ans, à messieurs Henri Aimé et Herman Gilbert pour l'aménagement de leur bleuetière en territoire public intramunicipal;

CONSIDÉRANT la réception, par la MRC, du versement du montant du bail par messieurs Aimé et Gilbert pour la première année, soit du 1^{er} mai 2007 au 1^{er} mai 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de verser à messieurs Henri Aimé et Herman Gilbert, un premier montant de 2 000,00 \$ pour l'aménagement de leur bleuetière en territoire public intramunicipal, conformément à l'Entente 2007-05.1.

07-05-49

DÉLÉGATIONS, REPRÉSENTATIONS ET MEMBERSHIPS

Conseil social et communautaire de Charlevoix inc., ré : *avis de cotisation pour l'année 2007-2008 (40,00 \$)*

Le Festival International du Domaine Forget, ré : *abonnement pour la saison estivale 2007 (250,00 \$)*

Dufour Pontiac Chevrolet La Malbaie, ré : *demande de commandite et délégation au tournoi de golf annuel (1500,00 \$)*

Fédération québécoise des municipalités, ré : *délégation du préfet et du directeur général à l'assemblée des MRC, les 6 et 7 juin prochain*

Chambre de Commerce de Charlevoix, ré : *délégation au tournoi de golf bénéfice annuel, le 24 août prochain*

07-05-50 **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'URLS, RÉ : DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de déléguer M. Robert Bellerive à titre de représentant pour la MRC de Charlevoix-Est pour siéger au Conseil d'administration de l'URLS.

c.c. Mme Nicole Morneau, secrétaire, URLS de Québec

07-05-51 **PLAN D'AFFECTATION DES TERRES PUBLIQUES, RÉ : DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC**

Il est proposé par M. Jean-Claude Simard et résolu unanimement, de déléguer un représentant de la MRC, soit Mme France Lavoie, au sein de la table de participation Gouvernement-CRÉ dans le cadre de l'élaboration du Plan d'affectation des terres publiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

c.c. Mme Josée Tremblay, directrice générale, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

07-05-52 **FONDS DU PATRIMOINE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, RÉ : INSCRIPTION AU PROGRAMME**

CONSIDÉRANT la présentation de Mme Marthe Lacombe du ministère de la Culture et des Communications concernant le fonds du patrimoine;

CONSIDÉRANT que ce fonds apporte une aide financière aux projets ciblés par les municipalités afin de préserver et restaurer des éléments ou territoires d'intérêt patrimonial protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les municipalités pour ce fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de signifier l'intérêt de la MRC à présenter une ou des demande(s) pour ce fonds.

c.c. Mme Marthe Lacombe, Direction de la Capitale-Nationale, ministère de la Culture et des Communications

07-05-53 **AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC 03, RÉ : DÉSIGNATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER DE LA MRC À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET À TITRE D'ADMINISTRATEUR POUR L'ANNÉE 2007-2008**

Il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de désigner l'ingénieur forestier de la MRC, M. Stéphane Charest, à titre de représentant de la MRC de Charlevoix-Est à l'assemblée générale annuelle et à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec 03.

c.c. M. André Gélinas, secrétaire exécutif, Agence des forêts privées de Québec 03

07-05-54 **RÈGLEMENT VC-402-07 DE LA VILLE DE CLERMONT, RÉ : AVIS DE CONFORMITÉ**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro VC-402-07* lequel modifie certaines dispositions du *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlement de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-355-90, du Règlement de zonage numéro VC-356-90 et du Règlement de lotissement numéro VC-357-90*, adopté en troisième lecture par le conseil de la Ville de Clermont, le 22 mai 2007;

CONSIDÉRANT l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro VC-402-07 de la Ville de Clermont* s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déclarer conforme le *Règlement numéro VC-402-07 de la Ville de Clermont* au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Charlevoix-Est.

c.c. M. Guy-Raymond Savard, directeur général, Ville de Clermont

07-05-55 **AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : ACHAT DE TOILES POUR COUPER LA CHALEUR À L'INTÉRIEUR DE L'AÉROGARE**

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, d'effectuer l'achat de toiles à la Boutique du Store afin de couper la chaleur à l'intérieur de l'aérogare de l'Aéroport de Charlevoix en tenant compte des soumissions déposées au prix de 1240,92 \$, taxes incluses.

07-05-56 **AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME AUTOMATISÉ D'OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES AWOS (2006-2010)**

Il est proposé par M. Vincent Dufour et résolu unanimement, de signer le contrat d'entretien annuel, pour une durée de 5 ans, de la compagnie ANS inc. pour le système automatisé d'observations météorologiques (AWOS) à l'Aéroport de Charlevoix, pour 2007, 2008, 2009 et 2010 (2006 étant écoulé), au montant de 4 397,00 \$, plus taxes.

c.c. M. Brian Ahern, président, ANS inc.

07-05-57 **AÉROPORT DE CHARLEVOIX, RÉ : SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DE LA BARRIÈRE ET DU CONTENEUR À ORDURES À L'AÉROPORT**

Il est proposé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement, de réparer, par le biais des services de la compagnie Soudure NL enr., la barrière et le conteneur à ordures à l'Aéroport de Charlevoix pour un montant de 434,50 \$, plus taxes, incluant la soudure, le transport et le matériel.

c.c. M. Noël Larouche, propriétaire, Soudure NL enr.

07-05-58 **PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RÉ : MISE EN PRIORITÉ D'UN DOSSIER**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a jugé pertinent de mettre sur pieds une procédure d'aide exceptionnelle dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile;

CONSIDÉRANT que les premières démarches pour obtenir une aide exceptionnelle au PAD par l'inspecteur des programmes de rénovations de la MRC de Charlevoix-Est n'ont pas donné de résultat positif concernant le dossier H-0196210;

CONSIDÉRANT que le coût très élevé de la plate-forme élévatrice intérieure occasionné par la course non standard de 370 cm dû à la hauteur du rez-de-chaussée à vocation commerciale concernant le dossier H-0196210;

CONSIDÉRANT que même si le revenu du ménage dépasse le plafond de revenu des besoins impérieux (PRBI), le ménage n'a pas les capacités financières sans aide exceptionnelle de faire les aménagements nécessaires pour rendre le domicile accessible en fauteuil roulant;

CONSIDÉRANT que le ménage habite dans une municipalité de moins de 10 000 habitants et que si la personne handicapée était locataire au lieu d'être un propriétaire occupant, elle se qualifierait à une aide exceptionnelle même si le revenu du ménage était supérieur au revenu actuel;

CONSIDÉRANT l'état de santé très précaire de la personne handicapée et de sa conjointe et de l'urgence de l'adaptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est demande à la directrice de la Direction de l'amélioration de l'habitat, Madame Hélène Gauthier, de prendre les informations des particularités du dossier H-0196210 auprès de notre inspecteur des programmes afin de faire une analyse équitable d'aide exceptionnelle pour ce ménage qui, de notre avis, en a réellement besoin.

c.c. Mme Hélène Gauthier, directrice, Direction de l'amélioration de l'habitat, Société d'habitation du Québec

07-05-59

LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉ : VENTE DU LOT 14, RANG C, CANTON DE SALES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

CONSIDÉRANT les différentes propositions faites à la MRC par des parties privée et publique pour l'acquisition du lot 14, rang C, canton de Sales (lot intramunicipal);

CONSIDÉRANT les opportunités, pour les parties demanderesses, de faire valoir leur projet respectif;

CONSIDÉRANT l'obligation, pour la MRC, de vendre au coût de la valeur marchande, le lot intramunicipal concerné par la présente puisqu'il fait partie d'un ensemble de lots que la MRC gère, pour et au nom du gouvernement du Québec, en vertu d'une convention de gestion territoriale;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces propositions, figurait celle de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, par voie de résolution (#2007-05-10), au montant de 26 000,00 \$, plus les frais afférents;

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'étangs de pêche destiné à la relève que la municipalité souhaite réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Dessau Soprin pour la réalisation d'une étude de préféabilité pour ce projet dont la MRC a obtenu copie pour étude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est un corps public;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande du lot a été fixée à 28 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'établissement de cette valeur marchande, le lot 14 a fait l'objet d'une coupe illégale dont la valeur nette est d'environ 5 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir à la baisse la valeur marchande du lot 14 suite à cette coupe illégale d'environ 4 hectares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Luc Simard et résolu unanimement, de vendre le lot 14, rang C, canton de Sales, au montant de 26 000,00 \$, plus les frais afférents, à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et ce, sous réserve de l'autorisation de procéder à cette vente par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Il est également résolu de résoudre le dossier de la coupe illégale sur ledit lot avant de procéder à la transaction avec la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

c.c. Mme Violette Verville, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Mme Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

07-05-60

LOCATION D'UN TROISIÈME VÉHICULE POUR LES EMPLOYÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Il est proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de louer un troisième véhicule chez le détaillant Discount pour un montant de 675,00 \$ par mois, avec un déductible de 500,00 \$ et avec 3 000 kilomètres gratuits mensuellement et ce, pendant 4 mois en raison de l'augmentation du nombre d'employés de la MRC de Charlevoix-Est et afin de mieux répondre aux besoins de déplacements de ceux-ci.

M. Alain Dufour, directeur, Discount - Location d'autos et camions

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec – Cabinet de la vice-première ministre – ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, ré : accusé de réception de la résolution numéro 07-04-08

Bureau de la Capitale-Nationale du Québec, ré : fonds local d'investissement – les modalités de remboursement et les créances irrécouvrables

Fédération québécoise des municipalités du Québec, ré : santé et sécurité au travail : des services juridiques à votre portée!

Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec, ré : formulaire d'adhésion 2007-2008

Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec, ré : bulletin "Le trésorier"

MRC de Beauce – Sartigan, ré : demande de création d'un programme d'infrastructures visant à favoriser l'atteinte des objectifs de la politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles

MRC La Jacques-Cartier, ré : programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (2006-2007)

MRC de Rouville, ré : application dans les municipalités des nouvelles normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada

La Ville de Clermont, ré : subvention pour chemin à double vocation

Société de Sauvetage – Les experts en surveillance aquatique, ré : prévenir la noyade en milieu résidentiel

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, ré : consultation / plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2007-2010

Fondation Asselin du CÉGEP de Jonquière inc., ré : rapport annuel 2005-2006

Mont Grand-Fonds, ré : appui au plan de développement / Mont Grand-Fonds

Corporation du saumon de la rivière Malbaie, ré : remerciements pour le 5^e souper bénéfice de la Corporation du saumon de la rivière Malbaie

Corps de cadets de l'Armée 1239 La Malbaie – Clermont, ré : invitation à la Cérémonie de la 53^e Revue annuelle

Association des personnes handicapées de Charlevoix, ré : bulletin "Lueur d'Espoir"

Mme Véronique Lavoie, ré : offre de services pour un poste de réceptionniste

07-05-61

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Vincent Dufour, la séance est levée à 20h30.

Préfet

Directeur général